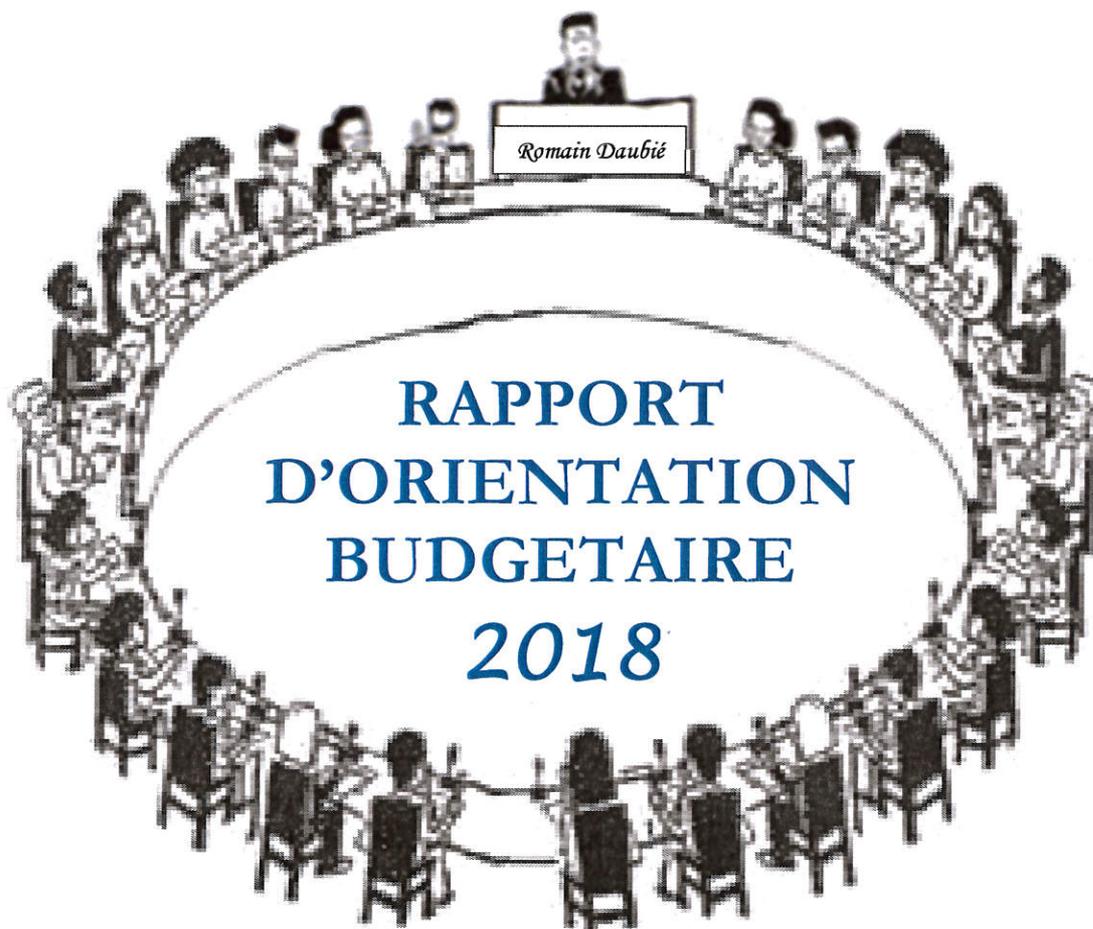




Commune de **MONTLUEL**



Conseil Municipal



Séance du
13 Décembre 2017

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| I – PREAMBULE | |
| 1-1- LE CADRE JURIDIQUE | |
| A. Le DOB première étape du cycle budgétaire | 2 |
| B. Informations | 2 |
| 1-2- INTRODUCTION | 3 |
| 1-3- CONTEXTE NATIONAL 2018 | |
| A. Projet Loi Finances 2018 | 4 |
| B. L'environnement économique national | 6 |
| 1-4- ET POUR NOUS ! COMMUNE DE MONTLUEL..... | |
| A. Qualité et cadre de vie | 7 |
| B. L'environnement économique | 7 |
| II – BUDGET COMMUNE | |
| 1-1- ANALYSE RETROSPECTIVE GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2013/16 | 8 |
| 1-2- FONCTIONNEMENT | |
| A. Dépenses | 9 |
| B. Recettes | 10 |
| 1-3- INVESTISSEMENT | |
| A. Recettes | 11 |
| B. Dépenses | 11 |
| 1-4- CONCLUSIONS | 13 |
| III - DETTE | 13 |
| IV - ESTIMATION DU RESULTAT DE CLÔTURE | 14 |
| V - LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE | 14 |

1-1 LE CADRE JURIDIQUE

A. Le DOB première étape du cycle budgétaire

- Les dispositions de l'article L2312.1 du CGCT rendent obligatoire, dans les communes de plus de 3500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget.
- Bien que prescrit par la Loi, ce débat n'est pas soumis à un vote.
- Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité.

B. Informations

Le rapport du débat d'orientation budgétaire sera disponible sur le site internet de la commune.

Cette mise en ligne devra intervenir dans un délai d'un mois à compter de l'adoption de la délibération budgétaire.

1-2 INTRODUCTION

Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie d'une commune. Il traduit en termes financiers la politique de la collectivité.

Avant ce vote, les élus sont amenés à débattre des principales orientations de l'année à venir, au cours d'un « débat d'orientation budgétaire » (ci-après DOB)

Ce débat permet au conseil municipal de discuter des orientations qui seront inscrites aux budgets.

Il permet aussi à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel la commune évolue, et les contraintes auquel elle est, ou sera confrontée.

Comme l'année précédente, la majorité a souhaité que ce débat ait lieu avant la fin de l'année, afin de préparer et voter au plus tôt les budgets de l'année 2018.

L'année 2018 verra principalement des investissements dans les écoles.

Les objectifs et orientations proposés pour l'élaboration des budgets seront les suivants:

- continuer la maîtrise des charges de fonctionnement courant,

- geler pour la quatrième année consécutive les taux d'imposition,
- anticiper les baisses éventuelles des versements de l'Etat,
- conserver une capacité d'autofinancement, net des investissements,
- assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments et de la voirie communale,
- donner la priorité aux investissements d'intérêt général, ou bénéficiant de subventions,
- poursuivre le désendettement de la commune pendant le mandat.

Dans ce contexte tendu, il s'agit pour nous de garder des ratios financiers favorables, de façon à permettre à la collectivité d'investir pour assurer la pérennité du patrimoine communal et continuer d'assurer de bons services à la population.

Les hypothèses budgétaires nécessiteront d'être affinées, d'ici le vote des budgets primitifs prévu au mois de février 2018.



A. Projet Loi Finances 2018

13 milliards d'économies pour 2018 !

✚ Un casus belli avec les **Régions**, l'Etat baisse de 450 M€ leurs dotations.



✚ **Départements** : en alerte ! Qui posent leurs conditions (ils veulent des garanties financières et ne signeront pas un chèque en blanc)

Francois Bonneau. Francois Barroin. Philippe Richert

✚ **Les finances locales** : Encore 13 M€ d'économies ! La confiance n'est plus là, elles dénoncent l'Etat, qui ne prend pas en compte l'effort déjà réalisé. « **C'est le début de la fin des libertés locales !** »

- S'agissant des contrats aidés, l'annulation sans préavis de ces contrats, pose la question de la continuité et du respect de la parole de l'Etat.



Benjamin Griveaux. Bruno Le Maire. Gérald Darmanin

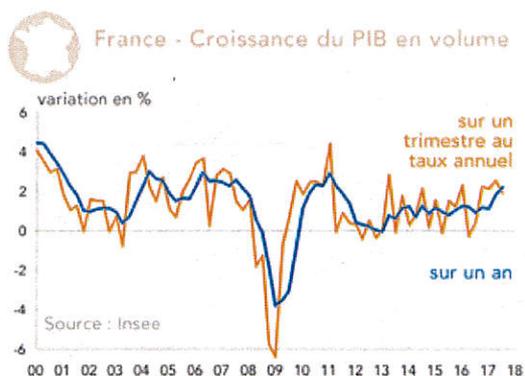
- Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas prévu en 2018 de baisse de dotations (*DGF*). Par contre les collectivités qui ne respecteraient pas le « pacte » de réduire leurs dépenses de fonctionnement, **auraient un malus sur la DGF.**
- DSR : sera financée par des variables d'ajustement (l'Etat a pris des crédits affectés à ce poste pour compenser la TH), des crédits seront pris sur d'autres postes, non définis, pour les mettre sur la DSR **ce qui reste très flou !**
- *DCRTP (dotation compensation réforme taxe professionnelle) baisserait de 18% pour les communes* et pour les *Départements FDPTP (fonds départemental péréquation taxe professionnelle) elle baisserait de 17%*
- PEREQUATION les communes les plus riches aident les communes les plus pauvres (FPIC) maintenue au même niveau que 2017
- L'Etat veut contraindre les communes à se désendetter..... pour nous, commune de moins de 10 000 habitants, la capacité de désendettement ne doit pas excéder **13 ans.**
- Dans l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement, il est préconisé pour 2018 et 2019 une augmentation de 1% du budget dépenses de fonctionnement (inflation comprise prévue pour 1%), et à une baisse nette de 0,2% en 2020 et 0,55% en 2021 et 2022. **Mesure très lourde de conséquences pour nos collectivités.**
- DETR sera reconduite au même niveau que 2017, par contre la dotation de soutien Investissement Local (DSIL) sera nettement diminuée, moins 18% par rapport à 2017. **Les intentions du gouvernement devront être clarifiées sur ce point pour garantir le soutien de l'Etat à l'investissement public local.**
- Pour les agents de la fonction publique, **un jour de carence sera rétabli,**
- Pour les agents de la fonction publique, augmentation de la CSG de 1,7%, **compensée – pour les fonctionnaires - par la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité de 1%. Une prime compensatrice sera versée en janvier 2018, calculée sur la moyenne de la rémunération 2017. Elle sera actualisée une fois, au 1^{er} janvier 2019 sur la base de la rémunération 2018. Pour les contractuels, suppression de la cotisation maladie de 1,75%.**

B. L'environnement économique national

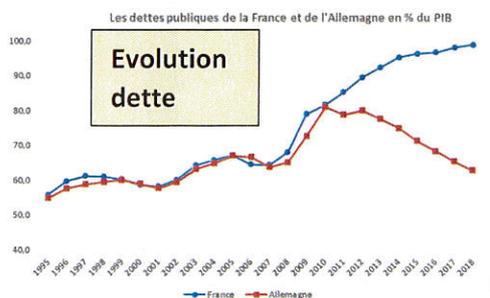
En cette fin d'année 2017, les taux d'intérêt restent toujours à un niveau extrêmement bas. Cette situation présente plusieurs avantages.

- En premier lieu, elle permet de limiter la charge de la dette en intérêts.
- En second lieu, la faiblesse des taux d'intérêt permet aux collectivités de recourir à l'emprunt à des conditions financières plus avantageuses.

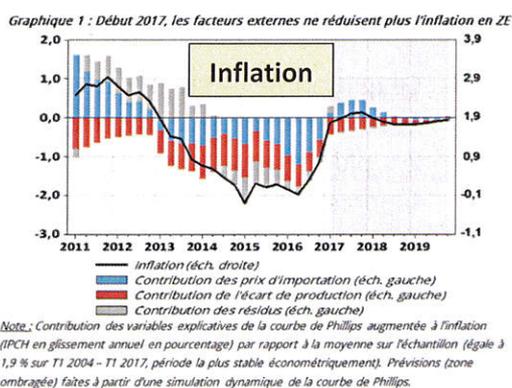
➤ L'INSEE relève sa prévision de croissance de 1,9% en 2018 (1,8% en 2017) C'est une excellente nouvelle pour les finances publiques. Le bouclage du budget 2018 bénéficiera donc d'un coup de pouce ! et pourra réaliser l'objectif de réduire le déficit public à 2,9% du PIB.



La croissance des économies avancées, génère un optimisme international qui accélère, et bien sûr la France est entraînée dans le sillage. Sur le terrain, l'industrie et la construction profiteraient de cette tonicité, grâce à une forte demande extérieure.



➤ Une inflation qui se redresse, 1% prévue en 2017, 1,2% en 2018 et 1,4% en 2019. Causes : maintien des prix du pétrole à de hauts niveaux, la reprise économique et la montée des salaires, ainsi que la montée des produits alimentaires.



Note : Contribution des variables explicatives de la courbe de Phillips augmentée à l'inflation (IPCH en glissement annuel en pourcentage) par rapport à la moyenne sur l'échantillon (égale à 1,9 % sur T1 2004 - T1 2017, période la plus stable économétriquement). Prévisions (zone ombragée) faites à partir d'une simulation dynamique de la courbe de Phillips.

➤ En 2017, le chômage continue lentement à reculer. Prévisions à 9,4% de la population active en fin d'année.

Ces perspectives d'activités et d'inflation restent sujettes aux aléas et seront impactées par les orientations de la politique économique des prochaines années.

➤ A la fin du deuxième trimestre 2017, la dette publique représente 99,2 % du PIB. La France profite des taux négatifs qui a pour effet d'alléger son remboursement, mais une dette de plus en plus lourde qui s'élève à plus de 2 232 milliards d'euros.

1-4 ET POUR NOUS ! COMMUNE DE MONTLUEL

A. Qualité et cadre de vie

Grâce à un environnement agréable et à un nombre important de services (bibliothèque, ludothèque, pôle petite enfance, commerces de proximité,) mais aussi au dynamisme du tissu associatif, notre commune est attractive.

Au 1^{er} janvier 2017, suite au recensement, la commune comptait 7 140 habitants. Au 30

novembre 2017 la commune dénombrait 69 naissances contre 52 décès.

En 2018, avec le commencement de la mise en œuvre du parc Bellevue, un nouveau quartier verra le jour avec une résidence seniors et une maison médicale.

B. L'environnement économique

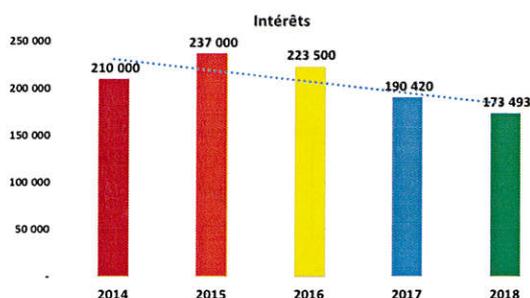
✚ Ce qui sort de ce Projet Loi Finances 2018, ce sont les régions qui paieront le plus lourd tribut avec une suppression de 450 millions d'euros de dotations.

✚ Nous n'avons pas attendu que l'Etat demande aux collectivités territoriales de baisser leurs dépenses de fonctionnement. A Montluel nous avons mesuré l'ampleur de la situation dès notre arrivée en 2014.

✚ Les taux d'intérêts très bas, permettent à la commune de contracter de nouveaux emprunts, tout en continuant le désendettement de la ville .

✚ Sans alourdir la fiscalité locale, nous avons mieux géré les dépenses, pour les réorienter dans des priorités municipales.

✚ Malgré les fortes baisses de recettes, nous avons baissé nos dépenses de fonctionnement = la commune dispose aujourd'hui d'un autofinancement courant suffisant



✚ L'environnement fiscal et budgétaire est favorable à l'investissement



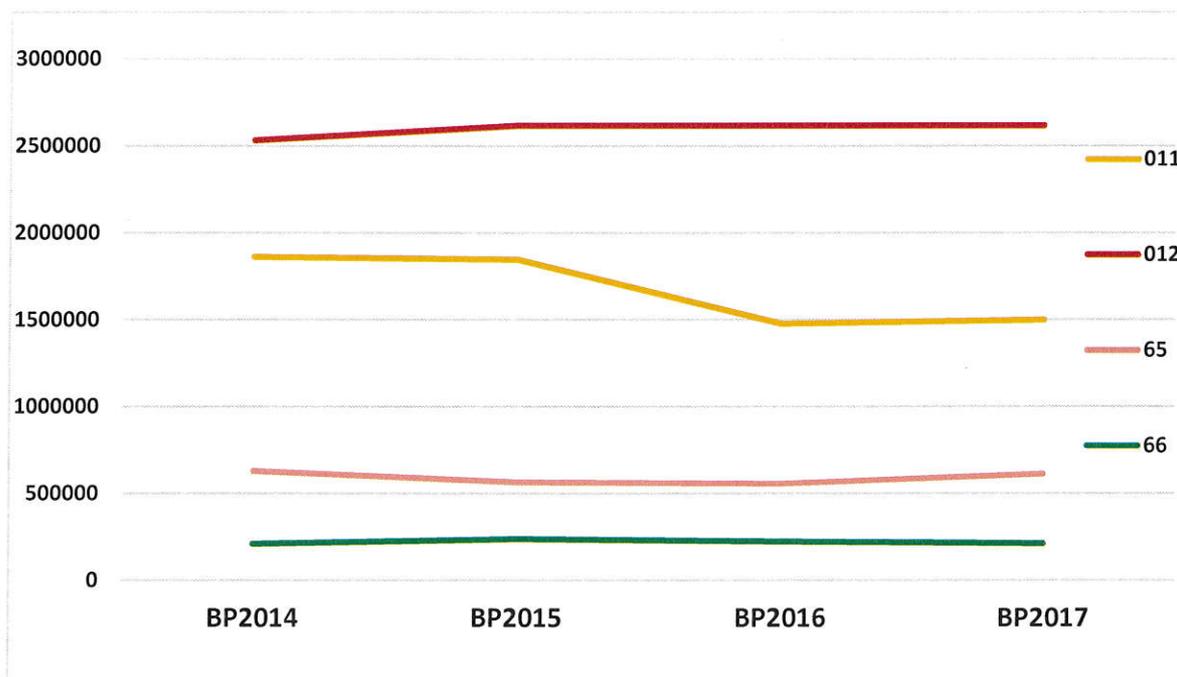
II - BUDGET COMMUNE

1-1 ANALYSE RETROSPECTIVE GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2013 / 2016

| Analyse | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|
| recettes fonctionnement courant | 5 828 394 | 5 963 752 | 6 036 208 | 5 877 815 |
| dépenses fonctionnement courant | 5 250 415 | 5 107 291 | 4 553 460 | 4 588 790 |
| Epargne de gestion | 577 979 | 856 461 | 1 482 748 | 1 289 025 |
| | | | | |
| Epargne brute | 297 479 | 665 045 | 920 970 | 749 816 |
| remboursement capital de la dette | - 538 834 | - 592 495 | - 547 830 | - 570 777 |
| besoin de financement | 2 970 905 | 1 495 584 | 0 | 0 |
| | | | | |
| Résult sect invest année N | - 1 990 905 | - 195 584 | 759 255 | 427 974 |
| | | | | |
| Résultat global année N au 31/12 | - 1 108 752 | - 273 937 | 661 209 | 1 481 519 |
| | | | | |

1-2 FONCTIONNEMENT

A. Dépenses



Les dépenses de fonctionnement ont chuté depuis 2014, suite à notre politique de maîtrise des dépenses.

Le budget principal, en dépenses, sera majoré de 1% en 2018, pour rester dans le cadre budgétaire de la Loi de finances 2018.

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
Un objectif de stabilité est souhaité.

- CHARGES DE PERSONNEL

En 2018, la stabilité budgétaire de la masse salariale est souhaitée.

- FPIC 2018

Par mesure de prudence les crédits alloués à cet article seront majorés

- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sera réévaluée à la hausse.

- CHARGES FINANCIERES

Baisse des charges financières suite à la politique de désendettement mis en œuvre par la municipalité.

B. Recettes

- PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE

L'engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité sera maintenu en 2018.

- PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

Pas d'augmentation des droits de place
Les produits de la taxe sur l'électricité et la taxe locale sur la publicité extérieure seront

inscrits au budget sur les mêmes bases que pour l'année 2017.

- CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

- *Pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)*
- ***DSR Le financement reste très flou et par mesure de prudence, les crédits inscrits au budget seront en baisse.***

1-3 INVESTISSEMENT

A. Recettes

Les ressources d'investissement sont financées par :

Les recettes d'équipement :

- Des subventions relatives aux futurs projets
- Un emprunt d'équilibre

Les recettes financières :

- Une taxe d'aménagement évaluée à **100 000€**
- Un FCTVA évalué à **69 300€** (dont 8 200€ venant de la section fonctionnement)
- Amortissements pour **230 500€**
- Excédent investissement

B. Dépenses

Les dépenses financières :

- Subventions d'investissement
- Remboursement capital emprunt
- Autres immobilisations financières



Les dépenses d'équipement :

Pour 2018, les principaux projets qui seront mis en œuvre

- ❖ ECOLES

- ❖ SALLE RESTAURANT SCOLAIRE ST EXUPERY

- ❖ PARKING CŒUR DE VILLAGE

- ❖ PLAN ROUTE phase 3

- ❖ Développement durable avec des nouveaux ECLAIRAGES PUBLICS

- ❖ Toitures des BÂTIMENTS PUBLICS

Compte tenu du bilan de l'année 2017 non encore arrêté, on peut imaginer que ces différents investissements seront de l'ordre d'un million d'euros.



1-4 CONCLUSIONS

UNE GESTION PERFORMANTE ...

- L'objectif de la municipalité est de poursuivre et d'améliorer un service public de qualité rendu à la population, tout en contrôlant l'utilisation des deniers publics.
- C'est pourquoi depuis le début de notre mandature, tout s'inscrit dans une politique de rationalisation et maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

La municipalité conformément à son engagement politique propose :

- Ne pas augmenter les impôts, cela pour la 4^{ème} année consécutive
- Continuer le désendettement de la commune
- Un programme d'équipement réfléchi où les projets de la collectivité se retrouvent dans les différentes politiques publiques ciblées

... AU SERVICE DES MONTLUISTES PAR DES PROJETS

Sans argent, il n'est pas possible de financer les investissements.

Ainsi, il faut rappeler que des équipements ont pu ainsi être réalisés :

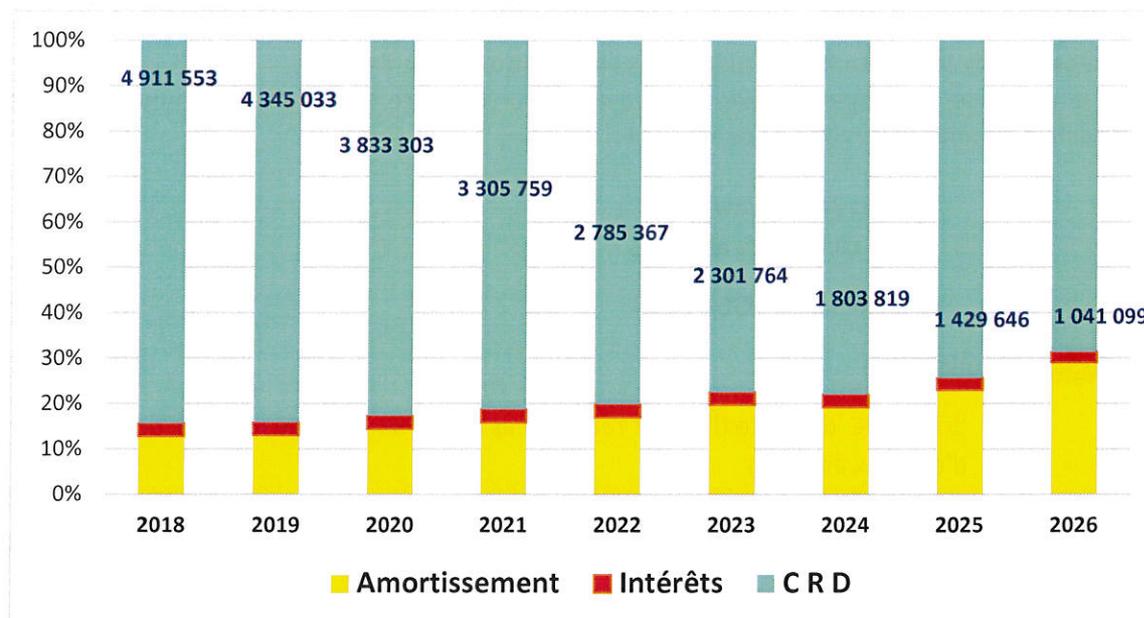
- Sécurisation de la piste mode doux de Jailleux
- Vidéo-protection
- Plan d'éclairage
- Plan voirie

Où sont engagés :

- Requalification du quartier BELLEVUE
- PÔLE MEDICAL
- RESIDENCE SENIORS
- Création de parking avec « parking Michaud » / projet cœur de ville 2020
- Soutien à la création d'une pépinière d'entreprises

Le budget 2018 permettra d'engager d'autres projets, autour des écoles ou de la voirie, par exemple !

III - DETTE



IV - ESTIMATION DU RESULTAT DE CLÔTURE

FONCTIONNEMENT

| | |
|---|-----------------------|
| Estimation du résultat de clôture au 30/11/2017 | Montant 1 100 000€ |
|---|-----------------------|

INVESTISSEMENT

| | |
|---|---------------------|
| Estimation du résultat de Clôture au 30/11/2017 | Montant 400 000€ |
|---|---------------------|

V - LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'instruction budgétaire et comptable autorise que l'ensemble des dépenses et recettes du service public de l'eau potable soient reprises dans un budget annexe.
Le principe d'un budget annexe est d'affecter des recettes aux dépenses liées à une opération isolée.

Ce budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A.

La trésorerie de ce budget est commune à celle du budget principal.

Ce budget annexe est alimenté en recettes directement auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable.

Les dépenses de la Ville sont effectuées dans l'intérêt du service de l'eau.

Dans le cadre de ce budget annexe, des travaux pourront être envisagés, notamment dans la perspective de nouvelles mises en conformité.

- 22 kms 340 de réseau
- 2288 compteurs abonnés

CHIFFRES CLES POUR 2018

Section d'exploitation

- 573 150€ de vente d'eau et redevances dont 483 150€ de recettes pour vente d'eau aux abonnés
- 526 500€ de charges à caractère général
- 725 279€ d'encours de la dette au 01/01/2018

Section d'investissement Enveloppe non affectée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A pris acte, après avoir débattu en séance du 13 Décembre 2017

Adjointe finances & patrimoine

Irène TOST

Le Maire

Romain DAUBIÉ